



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2334

Régularisation d'une complémentaire retraite pour un ancien élu - Levée de prescription quadriennale

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

**Rapporteur** : M. MAES Bertrand

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2334 - REGULARISATION D'UNE COMPLEMENTAIRE RETRAITE  
POUR UN ANCIEN ELU - LEVEE DE PRESCRIPTION  
QUADRIENNALE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION  
DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Monsieur MALICIER a exercé un mandat électoral à la Ville de Lyon entre 2001 et  
2008.

Suite à une erreur d'orientation de son courrier d'adhésion à la caisse de retraite  
FONPEL, sa demande n'a pas été traitée et aucune cotisation n'a été versée.

La Caisse de retraite FONPEL accepte aujourd'hui l'ouverture des droits sous réserve  
que la Ville de Lyon verse les cotisations patronales dues pour la période concernée et  
que M. MALICIER s'acquitte a posteriori du montant des cotisations salariales.

L'ensemble de ces cotisations est estimé à 2939,26 euros (1469,36 euros de cotisations  
patronales et 1469,63 euros de cotisations salariales).

La Ville de Lyon reversera la totalité de cette somme à l'organisme FONPEL après  
encaissement du versement dû par Monsieur MALICIER.

Le Trésor public accepte ce versement sous réserve de lever la prescription quadriennale  
de cette dépense par délibération de l'assemblée délibérante.

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration  
générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

**DELIBERE**

- 1- La prescription quadriennale des dépenses publiques est levée pour permettre la  
régularisation de l'adhésion de M. MALICIER à l'organisme FONPEL, sur un  
mandat effectué à la Ville de Lyon entre 2001 et 2008.
- 2- La Ville de Lyon règlera à l'organisme les cotisations patronales et salariales  
correspondantes.  
La dépense en résultant d'un montant prévisionnel de 1500 € susceptible  
d'ajustement au vu du calcul effectif des sommes dues sera prélevée sur  
l'opération GESINDIV du programme GESELUS (ligne de crédit 44124 – nature  
65313 – fonction 031 – chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET